

Objet de la consultation :

FOURNITURE DE BOIS ET DE SES DERIVES

QUESTIONS-REPNSES

Question 1

Nous avons constaté que le Bordereau des Prix Unitaires ne comporte pas de colonne dédiée aux écocontributions.

Or, ces dernières varient selon les familles de produits concernées, avec des montants et des modalités d'application qui évoluent régulièrement au cours de l'année, en fonction des mises à jour des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur).

En raison de cette variabilité, il ne nous semble ni pertinent ni conforme de les intégrer directement dans les prix unitaires du BPU, ni de les figer dans un tableau à caractère contractuel.

Pourriez-vous nous préciser la manière dont ces écocontributions doivent être prises en compte dans le cadre de notre réponse, notamment en ce qui concerne leur traitement administratif et financier ?

Réponse :

L'Eco-contribution ne sera pas prise en compte dans le calcul du montant du BPU.

En revanche, lors des commandes, une ligne supplémentaire peut être ajoutée lorsqu'une Eco contribution devra être appliquée.

Il conviendra donc de l'intégrer aux devis le cas échéant.